

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC

Index AI : EUR 45/014/2007 – ÉFAI

1^{er} août 2007

AU 196/07

Renvoi forcé / Craintes de torture

ROYAUME-UNI Jamil el Banna (h), ressortissant jordanien

La remise en liberté de Jamil el Banna ayant été approuvée, ce ressortissant jordanien détenu à Guantánamo Bay, dont le statut de réfugié avait été reconnu en 1997 par le Royaume-Uni, a l'intention de retourner sur le territoire britannique, où vivent sa femme et ses cinq enfants. Jamil el Banna est titulaire d'un titre de voyage pour réfugié en règle et devrait être autorisé à rentrer. Les autorités britanniques ont jusqu'au 9 août pour décider si elles lui permettent de revenir ou non. Dans l'hypothèse où Jamil el Banna ne serait pas autorisé à retourner sur le territoire britannique, Amnesty International craint qu'il ne soit renvoyé de force en Jordanie, où il serait exposé – comme le Royaume-Uni en a déjà convenu en reconnaissant son statut de réfugié – à un réel risque de torture.

Jamil el Banna a été arrêté avec trois autres hommes à l'aéroport de Banjul en Gambie, en novembre 2002. Il avait déjà été détenu par la police britannique, avec deux de ces hommes, aux fins d'interrogatoire, en vertu de la législation relative au terrorisme, mais ils avaient été libérés sans inculpation.

Deux des hommes appréhendés à Banjul ont été remis en liberté en décembre 2002 et renvoyés au Royaume-Uni ; aucune charge n'a été retenue contre eux. Jamil el Banna et Bisher al Rawi, un autre résident au Royaume-Uni, ont été remis à des agents américains en Gambie peu après leur arrestation, avant d'être illégalement transférés en Afghanistan puis à Guantánamo Bay. Amnesty International avait lancé une Action urgente en leur faveur (AU 359/02, AFR 27/006/2002, 11 décembre 2002 et suivantes).

Bisher al Rawi a été libéré de Guantánamo et renvoyé au Royaume-Uni en mars 2007. Jamil el Banna est détenu sans inculpation sur la base américaine depuis plus de quatre ans et demi.

Le 26 juillet 2007, la Haute Cour d'Angleterre et du Pays de Galles a accordé aux autorités britanniques jusqu'au 9 août, 16 heures, pour décider de s'opposer ou non au retour de cet homme au Royaume-Uni. Les autorités doivent déterminer si elles demanderont le retrait de son statut de réfugié et l'annulation de son titre de voyage afin de l'empêcher d'entrer sur le territoire britannique au nom de la sécurité nationale.

ACTION RECOMMANDÉE : dans les appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires mentionnés ci-après (en anglais ou dans votre propre langue) :

- faites observer que les autorités britanniques ont reconnu le statut de réfugié de Jamil el Banna en raison du risque de torture et d'autres formes de mauvais traitements auquel il serait exposé en Jordanie, et soulignez que l'épouse et les enfants de cet homme vivent au Royaume-Uni ;
- priez la ministre de l'Intérieur de faire savoir aux États-Unis que le gouvernement britannique ne voit aucune objection au retour de Jamil el Banna sur son territoire.

APPELS À :

Ministre de l'Intérieur :
Rt Hon Jacqui Smith MP
Secretary of State for the Home Department
Home Office
2 Marsham Street
Londres SW1P 4DF
Royaume-Uni
Fax : +44 20 7035 4745

Courriers électroniques : homeseecretary.submissions@homeoffice.gsi.gov.uk
Formule d'appel : Dear Secretary of State, / Madame la Ministre,

ainsi qu'aux représentants diplomatiques du Royaume-Uni dans votre pays.

PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT. APRÈS LE 9 AOÛT 2007, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.